

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

---

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Dive, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Dubois et  
M. Brigand

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 31 juillet 2024 »

la date :

« 1<sup>er</sup> mars 2024 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au vu du contexte démographique et économique actuel, il est urgent d'acter et de mettre en place des mesures qui pérennisent notre système de retraites et offrent de meilleures pensions à ceux qui ont travaillé toute leur vie. Cet amendement vise donc à avancer la date de remise par le Gouvernement du rapport décrivant les solutions examinées et les nouvelles pistes de financement proposées par la conférence.